



Échéance des versements

Le paiement du compte de taxes peut être effectué en 4 versements pour un compte supérieur à 300 \$.

DATES D'ÉCHÉANCE À RESPECTER

1 ^{er} versement	16 mars 2017
2 ^e versement	16 mai 2017
3 ^e versement	17 juillet 2017
4 ^e versement	18 septembre 2017

IMPORTANT

Le versement de taxes impayées portera intérêt au taux de 12 %. Il n'y aura aucun rappel pour le 2^e, 3^e et 4^e versement.

Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, vous devez faire parvenir votre compte ou une copie à ce dernier. La responsabilité vous revient de vous assurer que les paiements soient effectués aux dates d'échéance.

Ce document est imprimé par Pub Cité, sur un papier certifié FSC® provenant de sources responsables. Pub Cité est un imprimeur Éco-logique qui utilise ces procédés :



Ce dépliant est recyclable

Modes de paiement

Par la poste :

Ville de Saint-Philippe
Service de la taxation
175, chemin Sanguinet, bureau 201
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

Par internet ou par téléphone

Si vous êtes inscrit au paiement de factures par internet ou par téléphone, vous devez indiquer le numéro de référence de 17 caractères suivant la mention S.I.P.C./4296 sans espace, inscrit sur le coupon de paiement. Il faut prévoir un délai de traitement suffisant par votre institution financière.

En personne, à l'hôtel de ville :

Au comptoir d'accueil
(argent comptant, chèque, carte de débit)

Prenez note qu'aucun reçu ne sera émis sauf si le paiement est effectué comptant.

Renseignements :

Hôtel de Ville - Service de la taxation

☎ 450 659-7701 poste 221
☎ 450 659-7702
✉ taxation@ville.saintphilippe.quebec

Horaire :

lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
vendredi : 8 h 15 à 12 h 15



LE BUDGET 2017

Le budget de l'année 2017 est de 14 031 365 \$, comparativement à 12 365 075 \$ pour l'année 2016

TAUX DE TAXES DU 100 \$ D'ÉVALUATION

	2016	2017
Résidentiel	0,72 \$	0,765 \$
6 logements ou plus	0,7924 \$	0,8374 \$
Non résidentiel	1,2596 \$	1,3046 \$
Industriel	1,2596 \$	1,3046 \$
Agricole	0,72 \$	0,765 \$
Terrains vagues desservis	1,44 \$	1,53 \$
Réserve pour infrastructures : pour toute les catégories d'immeubles	0,02 \$	

DIVERS SERVICES

	2016	2017
Eau – tarif résidentiel	190 \$	190 \$
Eau – tarif commercial	240 \$	240 \$
Piscine	25 \$	25 \$
Déchets domestiques	185 \$	185 \$
Collectes sélectives	65 \$	65 \$
Entretien réseau d'égout	133 \$	133 \$
Réseau régional d'aqueduc	9 \$	8 \$
Assainissement des eaux	13 \$	4,44 \$



Revenus et dépenses

Revenus :

Taxes sur la valeur foncière	6 575 495 \$
Taxes sur une autre base	1 459 720 \$
Compensation tenant lieu de taxes et subventions gouvernementales	1 468 345 \$
Services rendus à d'autres municipalités	520 185 \$
Autres services rendus et autres recettes	1 700 725 \$
Affectation du fonds de roulement	262 755 \$
Affectation de fonds de parc	65 000 \$
Affectation du surplus	362 455 \$
Compensation Ville de Candiac	55 000 \$
Réserve aqueduc et égout	82 765 \$
Immobilisations financées par règlement d'emprunt	350 000 \$
Amortissement des immobilisations	1 128 920 \$
Total	14 031 365 \$

Dépenses :

Administration générale	1 808 550 \$
Sécurité publique	2 701 120 \$
Transport routier	1 982 015 \$
Hygiène du milieu	1 298 850 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	526 495 \$
Loisirs et culture	1 492 840 \$
Dette à long terme	495 015 \$
Frais de financement	289 695 \$
Immobilisations	2 307 865 \$
Amortissement des immobilisations	1 128 920 \$
Total	14 031 365 \$

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Programme triennal prévoit des investissements répartis de la façon suivante :

2017	18 756 065 \$
2018	24 573 875 \$
2019	7 160 000 \$

